

Bureau du 2 juillet 2007

Décision n° B-2007-5381

commune (s) : Curis au Mont d'Or

objet : **Cession, au syndicat mixte des Monts d'Or, de l'ancienne maison de gardien du domaine dénommé Château de la Trolanderie**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire de l'ancien parc du domaine dénommé Château de la Trolanderie situé à Curis au Mont d'Or ainsi que la maison dite du gardien située à l'entrée du domaine et dont l'ensemble a été acquis en 1995 et représente un élément majeur du patrimoine historique et paysager de la Commune.

La totalité du domaine est inscrite au titre de l'inventaire des monuments historiques par arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2006.

La propriété du château, avec le terrain associé de 7,5 hectares, a fait l'objet d'une cession en 2005 par la Communauté urbaine au profit de la société Sogimm, en vue de sa réhabilitation.

La maison dite du gardien située rue René Tachon et cadastrée sous le numéro 47 de la section AI, ferait l'objet d'une cession au profit du syndicat mixte des Monts d'Or.

Il s'agit d'une maison à usage d'habitation de type F 4 élevée d'un étage sur rez-de-chaussée pour une surface utile de 80 mètres carrés environ ainsi que de la parcelle de terrain d'une superficie de 297 mètres carrés sur laquelle est édifiée cette construction.

Elle serait cédée occupée selon une convention d'occupation temporaire établie avec la société Sogimm le 2 août 2005.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, ladite cession interviendrait au prix de 90 000 €, admis par les services fiscaux.

Par ailleurs, le parc restant représentant 27,36 hectares, serait mis à disposition par bail emphytéotique au profit du syndicat mixte des Monts d'Or afin de valoriser sa gestion et sa préservation et fait l'objet d'un rapport distinct au Bureau pour validation ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis concernant la cession, au profit du syndicat mixte des Monts d'Or, de l'ancienne maison de gardien du domaine dénommé Château de la Trolanderie à Curis au Mont d'Or.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2007 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 90 000 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération 1208,
- sortie du bien du patrimoine communautaire : 90 000 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 et en recettes : compte 211 800 - fonction 824 - opération 1208.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,